



**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE**

**Le lundi 6 mai 2013  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 avril 2013

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Vente du lot 4 967 166 du cadastre du Québec à la compagnie 9200-7863 Québec inc.

5.2 Vente du lot 4 967 164 du cadastre du Québec à École Vision St-Jean

5.3 Modification à la résolution n° 2011-07-0366 relativement à la composition du comité de coordination pour la mise en œuvre du plan d'action annuel à la réduction des obstacles à l'intégration des personnes handicapées

5.4 Signature d'un nouveau protocole d'entente avec la Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc.

5.5 Félicitations aux lauréats du « Gala de l'excellence 2013 » de la Chambre de commerce du Haut-Richelieu

6. **Finances municipales**

6.1 Cautionnement à la Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc.

7. **Ressources humaines**

7.1 Modification à la grille salariale des employés cadres directeurs

7.2 Prolongation de l'affectation de Roger Duchesne au poste de chef de division mécanique au Service des travaux publics

7.3 Embauche d'un chef de division bâtiments et électricité au Service des travaux publics

8. **Loisirs et bibliothèques**

8.1 Signature d'un protocole d'entente avec la Coopérative de solidarité artistique et culturelle du Haut-Richelieu (Art [o])

8.2 Adoption du plan d'action 2013 visant la réduction des obstacles à l'intégration des personnes handicapées

8.3 Octroi du contrat suivant :

8.3.1 SA-300-LP-13 Acquisition de modules de jeux pour divers parcs de la Ville

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi du contrat suivant :

9.1.1 SA-767-AD-12 Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de réaménagement de l'entrée sud du centre-ville, secteur Saint-Jean

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Résolution relative à la circulation et au stationnement

10.1.1 Stationnement interdit – Rues McMillan, Senécal, Labrèche et Saint-Jacques

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi des contrats suivants :

11.1.1 SA-2087-TP-13 Travaux de fauchage des abords de rues, des fonds et levées de fossés avec bras télescopique pour les saisons 2013, 2014, 2015 et 2016 (saison optionnelle)

11.1.2 SA-2102-TP-13 Fourniture et plantation d'arbres dans l'emprise de l'autoroute 35

11.1.3 SA-2089-TP-13 Travaux de coupe de pelouse dans les différents parcs et espaces verts municipaux

12. **Sécurité publique**

12.1 Proclamation de la « Semaine de la police »

### 13. Urbanisme

#### 13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

- 13.1.1 DDM-2013-2957 9194-0546 Québec inc. – Immeuble situé au 210, rue Langlois
- 13.1.2 DDM-2013-2958 Catherine Caron – Immeuble situé au 97, rue Richelieu
- 13.1.3 DDM-2013-2959 Frédéric Lachance – Immeuble situé au 950, 2<sup>e</sup> Rue
- 13.1.4 DDM-2013-2960 Francis d'Amours – Immeuble situé au 470, 8<sup>e</sup> Avenue
- 13.1.5 DDM-2013-2964 Caroline Gagné – Immeuble situé aux 240-244, rue Saint-Jacques
- 13.1.6 DDM-2013-2965 Rudy Provost – Immeuble situé au 72, rue Docquier
- 13.1.7 DDM-2013-2976 Fernand St-Pierre – Immeuble situé au 78, rue Sainte-Thérèse
- 13.1.8 DDM-2013-2980 Gilbert Dubocquet – Immeuble situé au 20, rue des Chardonnerets

#### 13.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel

- 13.2.1 UC-2013-2951 Bruno Tardy – Immeuble situé au 17, rue Arcand
- 13.2.2 UC-2013-2954 Denis Lord et Sylvie Diot – Immeuble situé au 211, rue William-P.-Christie
- 13.2.3 UC-2013-2967 Frédéric Picard – Immeuble constitué du lot 5 030 981 du cadastre du Québec situé sur la rue Schubert
- 13.2.4 UC-2013-2971 Grégoire Desranleau – Immeuble constitué du lot 5 030 973 du cadastre du Québec situé sur la rue Schubert
- 13.2.5 UC-2013-2975 Construction Jolivar – Immeuble situé au 302, rue Loubias

#### 13.3 Étude et décision relatives à un plan d'implantation et d'intégration architecturale

- 13.3.1 PIIA-2013-2931 Gestion ADG – Immeuble constitué du lot 4 874 596 du cadastre du Québec situé sur la rue des Mimosas
- 13.3.2 PIIA-2013-2978 Jean-Claude Petiot – Immeuble situé aux 175-177, rue Laurier
- 13.3.3 PIIA-2013-2979 Jacob Coutu – Immeuble situé au 103, rue des Forges

- 13.3.4 PIIA-2013-2986 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Immeuble situé au 484, chemin du Grand-Pré
- 13.3.5 PIIA-2013-2987 Daniel Brault – Immeuble situé au 594, chemin des Vieux-Moulins
- 13.3.6 PIIA-2013-2989 Danielle Megallizzi – Immeuble situé au 212, rue Champlain
- 13.3.7 PIIA-2013-2992 Louis Dussault – Immeuble situé au 215, 1<sup>re</sup> Rue
- 13.4 Appui à diverses demandes d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec
- 13.4.1 ZAP-2012-2912 Mario Savard – Lots 3 090 556, 3 090 904 et 3 090 905 du cadastre du Québec situés sur le chemin des Ormes
- 13.4.2 ZAP-2013-2984 Guy Lévesque – Immeuble situé au 649, chemin du Clocher
- 13.4.3 ZAP-2013-2998 Yvan Lanciault – Immeuble situé au 662, 3<sup>e</sup> Rang

13.5 Adoption du premier projet des règlements suivants :

13.5.1 Règlement n° 1164

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- d'augmenter la superficie de plancher autorisée pour un logement intergénérationnel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;
- de créer une nouvelle zone résidentielle, où seraient aussi autorisés des services communautaires, à même une partie des zones H-1125 et H-1178, situées au sud de l'angle des rues Saint-Paul et Laurier ;
- de modifier les normes applicables aux parements extérieurs des murs dans les zones H-2700 et H-2721, et de modifier les normes prescrites pour les marges d'un bâtiment principal dans la zone H-2721. Ces zones sont situées au nord de la rue des Trembles ;
- de modifier les normes applicables à la hauteur et aux dimensions d'un terrain d'une habitation multifamiliale de plus de 25 logements, ainsi que de fixer le nombre de logements pour les habitations mixtes dans la zone H-3055, située au sud de l'avenue Provost, entre la rue Samuel-de-Champlain et le boulevard d'Iberville »

13.5.3 Règlement n° 1172

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- de créer une nouvelle zone du groupe habitation, où seraient aussi autorisés les usages C9-01-01 (Vente au détail, entretien ou réparation de machines distributrices), à même une partie de la zone H-1769, située à l'intersection des rues Saint-Georges et Cousins Nord ;

- d'agrandir la zone C-2731 à même une partie de la zone H-2105, située à l'intersection du boulevard Saint-Luc et la rue Rita ;
- d'autoriser l'usage habitation trifamiliale dans les zones H-2167, H-2719, C-2205, H-2199, H-2722 et H-2168, d'autoriser l'usage habitation bifamiliale dans la zone H-2722 et d'établir les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain. Les zones visées sont situées de part et d'autre de la rue Jean-Talon entre la rue Claire au nord et la rue Chênevert au sud ;
- supprimer la note (N022) qui interdit la conversion des logements en commerce dans les zones H-1505 et H-1561, situées de part et d'autre de la rue Saint-Jacques entre les rues Marchand à l'ouest et la rue Collin à l'est

### 13.6 Adoption du projet des règlements suivants :

#### 13.6.1 Règlement n° 1166

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements dans le but de :

- créer deux nouveaux secteurs de P.I.I.A., soit le « Secteur de P.I.I.A. : Séminaire Sud » et le « Secteur de P.I.I.A. : Habitations unifamiliales contiguës »;
- d'assujettir la zone H-1745 au « Secteur de P.I.I.A. : Séminaire Sud » et d'assujettir la zone H-1757 au « Secteur de P.I.I.A. : Habitations unifamiliales contiguës », ainsi que la zone H-1758 au « Secteur de P.I.I.A. : Projet intégré résidentiel ». Ces zones apparaissent au plan de zonage du règlement n° 0651 »

#### 13.6.2 Règlement n° 1171

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de remplacer la carte numéro 31H06-020-0411-S de la plaine inondable, datée du 1<sup>er</sup> trimestre de 2006, par celle produite par la MRC du Haut-Richelieu en février 2013 et ce, en conformité du Schéma d'aménagement et de développement »

### 13.7 Désignation des employés chargés de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux des cours d'eau

## 14. Avis de motion

### 14.1 Règlement n° 1149

« Règlement modifiant le règlement n° 1039 édictant un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel que modifié par le règlement n° 1148 »

### 14.2 Règlement n° 1156

« Règlement établissant le programme de rénovation de façades pour les immeubles commerciaux »

14.3 Règlement n° 1157

« Règlement établissant le programme de rénovation de locaux commerciaux au rez-de-chaussée »

14.4 Règlement n° 1162

« Règlement modifiant le règlement n° 0816 sur le commerce de prêteur sur gages et de marchand d'effets d'occasion »

14.5 Règlement n° 1164

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- d'augmenter la superficie de plancher autorisée pour un logement intergénérationnel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;
- de créer une nouvelle zone résidentielle, où seraient aussi autorisés des services communautaires, à même une partie des zones H-1125 et H-1178, situées au sud de l'angle des rues Saint-Paul et Laurier ;
- de modifier les normes applicables aux parements extérieurs des murs dans les zones H-2700 et H-2721, et de modifier les normes prescrites pour les marges d'un bâtiment principal dans la zone H-2721. Ces zones sont situées au nord de la rue des Trembles ;
- de modifier les normes applicables à la hauteur et aux dimensions d'un terrain d'une habitation multifamiliale de plus de 25 logements, ainsi que de fixer le nombre de logements pour les habitations mixtes dans la zone H-3055, située au sud de l'avenue Provost, entre la rue Samuel-de-Champlain et le boulevard d'Iberville »

14.6 Règlement n° 1165

« Règlement modifiant le règlement n° 0947 établissant le programme de remplacement d'enseignes dans le Vieux-Saint-Jean afin d'agrandir le territoire du programme »

14.6 Règlement n° 1166

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements dans le but de :

- créer deux nouveaux secteurs de P.I.I.A., soit le « Secteur de P.I.I.A. : Séminaire Sud » et le « Secteur de P.I.I.A. : Habitations unifamiliales contiguës »;
- d'assujettir la zone H-1745 au « Secteur de P.I.I.A. : Séminaire Sud » et d'assujettir la zone H-1757 au « Secteur de P.I.I.A. : Habitations unifamiliales contiguës », ainsi que la zone H-1758 au « Secteur de P.I.I.A. : Projet intégré résidentiel ». Ces zones apparaissent au plan de zonage du règlement n° 0651 »

14.7 Règlement n° 1171

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de remplacer la carte numéro 31H06-020-0411-S de la plaine inondable, datée du 1<sup>er</sup> trimestre de 2006, par celle produite par la MRC du Haut-Richelieu en février 2013 et ce, en conformité du Schéma d'aménagement et de développement »

#### 14.8 Règlement n° 1172

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- de créer une nouvelle zone du groupe habitation, où seraient aussi autorisés les usages C9-01-01 (Vente au détail, entretien ou réparation de machines distributrices), à même une partie de la zone H-1769, située à l'intersection des rues Saint-Georges et Cousins Nord ;
- d'agrandir la zone C-2731 à même une partie de la zone H-2105, située à l'intersection du boulevard Saint-Luc et la rue Rita ;
- d'autoriser l'usage habitation trifamiliale dans les zones H-2167, H-2719, C-2205, H-2199, H-2722 et H-2168, d'autoriser l'usage habitation bifamiliale dans la zone H-2722 et d'établir les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain. Les zones visées sont situées de part et d'autre de la rue Jean-Talon entre la rue Claire au nord et la rue Chênevert au sud ;
- supprimer la note (N022) qui interdit la conversion des logements en commerce dans les zones H-1505 et H-1561, situées de part et d'autre de la rue Saint-Jacques entre les rues Marchand à l'ouest et la rue Collin à l'est

#### 14.9 Règlement n° 1173

« Règlement établissant un programme de revitalisation sous forme d'un crédit de taxes pour les immeubles commerciaux ou mixtes du centre-ville »

### 15. Règlements

#### 15.1 Règlement n° 1093

« Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 0945 et ses amendements dans le but :

- d'agrandir, de modifier l'appellation et d'assujettir de nouvelles interventions à la zone de P.I.I.A. « Champlain », et de créer des nouveaux secteurs de P.I.I.A. nommés « Champlain Nord » ;
- d'inscrire trois lieux de culte dans la liste des bâtiments patrimoniaux, qui constitue l'annexe B du règlement, et d'en faire la mise à jour »

#### 15.2 Règlement n° 1154

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- d'autoriser des habitations trifamiliales et multifamiliales dans la zone H-1233, située sur la rue Champlain, entre l'autoroute 35 et la rue Lesieur ;
- d'autoriser des habitations multifamiliales dans la zone C-1508, située à l'angle des rues Champlain et Saint-Jacques »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**
17. **Correspondance**
18. **Période de questions**
19. **Communications des membres du conseil au public**
20. **Levée de la séance**